

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 18 octobre 2018

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - Roland BLUM - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Bernard JACQUIER - Didier KHELFA - Eric LE DISSÈS - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Pascal MONTECOT - Patrick BORÉ représenté par Gérard GAZAY - Roland MOUREN représenté par Roland GIBERTI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Arlette FRUCTUS - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Richard MALLIÉ.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

DEVT 016-4411/18/BM

■ Approbation d'un concours financier en faveur de Ouest Provence Habitat pour la production de 72 logements locatifs sociaux sis à Istres, chemin de Capeau MET 18/8240/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Au cours de sa séance du 12 décembre 2016, le Conseil d'Administration de Ouest Provence Habitat a accepté la réalisation d'une opération, située sur la commune d'Istres, chemin de Capeau, au sein de la ZAC de Trigance.

La demande de concours financier porte sur la réalisation de 72 logements locatifs sociaux collectifs répartis comme suit :

- 50 logements financés en PLUS
- 12 logements financés en PLAI
- 10 logements financés en PLS

Le prix de revient prévisionnel de cette opération se situe à 7 715 640 € TTC et sera financé par un apport en fonds propres de la part de Ouest Provence Habitat, au moyen de plusieurs prêts, et par des subventions de l'Etat et de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, l'augmentation de la TVA de 5,5 % à 10 %, appliquée aux opérations de logements sociaux, représente une charge financière supplémentaire sur le bilan de cette opération.

Aussi, pour préserver l'équilibre financier du projet, Ouest Provence Habitat sollicite le concours financier de la Métropole Aix-Marseille-Provence, à hauteur de 150 000 € TTC en rapport du plan de financement prévisionnel suivant :

Signé le 18 Octobre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 05 novembre 2018

Prix de revient à financer (TTC TVA 10 %) : 7 715 640 €

Prêts : 6 872 480 €

Subventions :

- Etat Aide à la Pierre : 93 160 €
- Métropole Aix-Marseille-Provence : 150 000 €

Fonds Propres Ouest Provence Habitat : 600 000 €

En contrepartie, la collectivité bénéficiera de la réservation de 6 logements au sein de la résidence « LOU CANTE », sise à Istres chemin de Capeau, ou, à défaut, au sein du parc de Ouest Provence Habitat.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° HN 009-011/16/CM du 17 mars 2016 du Conseil de la Métropole portant délégations du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire Istres-Ouest Provence du 17 octobre 2018.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Est approuvé le concours financier en faveur de Ouest Provence Habitat, à hauteur de 150 000 €, dans le cadre de la politique d'accompagnement de la production de logements locatifs sociaux, pour l'opération de construction de 72 logements locatifs sociaux, « LOU CANTE », située à Istres, chemin de Capeau, ainsi que la convention afférente.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à signer la convention de concours financier et tous les documents en découlant.

Signé le 18 Octobre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 05 novembre 2018

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget du Conseil de Territoire Istres-Ouest Provence, chapitre 4581175011, nature 4581175011, code opération 2017501100.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Vice-Présidente Déléguée
Habitat, Logement et Politique de la Ville

Arlette FRUCTUS